

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa
(SmageAa)**

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2004**

PROCES-VERBAL

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON, vice-présidents,
Messieurs André BAES, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, Jean Michel BOUHIN, André
BULTEL, Guy CATTOEN, Gilbert CHIQUET, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis
DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Jean Marie HARLAY, Daniel HERBERT, José HEUMEZ, Pierre
LECERF, Jean Claude NOEL, Bernard REBENA, Membres titulaires.

B)Remplacés par un suppléant :

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Roger WINOCK,
délégué suppléant.
Monsieur Bertrand PETIT, délégué titulaire, était remplacé par Madame Sylviane MIEZE déléguée
suppléante,
Monsieur Jean PAYEN, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, délégué
suppléant.
Monsieur René DEBOUT, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean Pierre MALLAURAN,
délégué suppléant.

c) absente non représentée : Madame Francine PLE, Monsieur Joël DUQUENOY, délégués titulaires.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était donc de 25.

Membres suppléants présents (ne participant pas aux délibérations)

Messieurs BERQUEZ Francis, DEVULDER Louis, Jean-Jacques CASTELAIN, Sylvain LEFEBVRE,
Jean-Luc HOCHART.

∞

Le quorum étant atteint, Monsieur DENIS ouvre la séance, il remercie la CASO, par l'intermédiaire de son Président et son délégué M. WINOCK présent ce soir, de la mise à disposition de la salle et de toute l'organisation qui en découle.

**QUESTION N°1 - ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Par vote à bulletins secrets, Monsieur BERTELOOT Jacques a été désigné pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance.

**QUESTION N°2- ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR REPRESENTER L'USAN EN QUALITE DE
MEMBRE TITULAIRE**

Monsieur Denis, fait part du courrier du 31 mars dernier par lequel Monsieur Jean-Marie BONDUELLE délégué titulaire démissionnaire, à l'unanimité par vote à bulletin secret, M. BAES est installé officiellement au poste de délégué titulaire du SmageAa représentant L'USAN.

QUESTION N°3 – ADMINISTRATION GENERALE
DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU ET AU PRESIDENT POUR LE REGLEMENT DE CERTAINES AFFAIRES.

Monsieur Denis donne lecture de l'ordre du jour de la question 3 et procède au vote, à l'unanimité la délégation de pouvoirs au bureau et au Président pour le règlement de certaines affaires est acceptée et sera mise en application à compter de ce jour.

QUESTION N°4 – ADMINISTRATION GENERALE
SIGNATURE DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR LES TROIS VEHICULES DU SmageAa, LA RESPONSABILITE CIVILE, LA PREVOYANCE DU PERSONNEL.

Monsieur Denis explique aux membres du comité syndical, la nécessité de souscrire une assurance pour les véhicules, la responsabilité civile, la prévoyance du Personnel, l'assurance des locaux du SmageAa. Plusieurs compagnies d'assurances ont été contactées, la Sté AXA a présenté la meilleure offre pour la R.C. et aussi pour la Prévoyance du Personnel ainsi que pour les locaux du SmageAa. Pour les véhicules, la PVA assurances a présenté une meilleure offre, et a été retenue pour l'année. Monsieur le Président rappelle que ces contrats ne sont souscrits que pour une période déterminée soit du 16.2.04 au 15.2.05, Une nouvelle demande sera présentée dans le cadre du Code des Marchés Publics avant la fin de l'année.

Monsieur Jean-Jacques DELVAUX demande de quels locaux il s'agit et où sont-ils ? M. Le Président rappelle que l'équipe rivière occupait déjà les garages de l'ancienne poudrerie à la Commune d'Esquerdes et qu'un bâtiment pouvait être transformé et aménagé en bureaux + une petite salle de réunions et un local de services. M. Denis explique que la demande a été faite auprès de la mairie d'Esquerdes pour l'estimation du loyer, M. le Maire d'Esquerdes a consulté « ST OMER DEVELOPPEMENT » et « LES DOMAINES »

Pour les domaines, le loyer était trop bas, et pour ST OMER Développement, il était trop élevé, une moyenne ayant été calculée, M. le Maire d'Esquerdes établira le bail. M. DENIS le remercie pour toutes ces démarches.

M. DENIS remercie aussi le PARC pour l'acquisition des 2 véhicules « Trafic + Express » + le matériel qui était utilisé par l'équipe auparavant, ainsi que la mise à disposition de leurs bureaux, dans l'attente que le SmageAa ait ses locaux et son matériel. Puis il annonce l'achat d'une CLIO – pour M. Josse HEUMEZ, il semble que la CLIO était inutile, puisqu'il y avait l'Express, Mlle RAVEL a expliqué que ce véhicule est souvent utilisé par l'équipe rivière, pour une meilleure efficacité. A la majorité absolue, moins l'abstention de Mr Josse HEUMEZ qui ne prend pas part au vote, la question 4 est adoptée.

QUESTION N°5 – PERSONNEL
FRAIS DE DEPLACEMENTS – APPLICATION AU PERSONNEL DU SmageAa DES DISPOSITIONS PREVUES POUR LES PERSONNELS CIVILS DE L'ETAT, par le DECRET 90.437 du 28 MAI 1990

M. le Président après la lecture de la question mis à l'ordre du jour, propose d'accorder au Personnel le bénéfice des taux prévus pour les agents de l'Etat notamment en ce qui concerne les indemnités forfaitaires et / ou pour certains agents autorisés à utiliser leur véhicule personnel, les indemnités kilométriques et d'autoriser également le remboursement aux agents titulaires d'ordres de mission à utiliser le réseau autoroutier et en cas de nécessité les parcs de stationnement payant, de rembourser d'éventuels frais de carburant aux utilisateurs de véhicules de services qui seraient appelés à se déplacer sur de longues distances nécessitant l'avance des frais afférent à cette prestation et d'appliquer ces dispositions avec effet rétroactif au 16 février 2004

Sur présentation de justificatifs, Mr Le receveur pourra rembourser les intéressés des sommes avancées.

A l'unanimité des voix, le Comité syndical accepte le remboursement sus-cité.

QUESTION N°6- PERSONNEL

AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL - APPLICATION DU DECRET 2001.623 DU 12 JUILLET 2003

Monsieur Denis rappelle l'aménagement du temps de travail, vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 notamment son article 7-1

Vu le décret 2000.815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement du temps de travail qui a défini une durée de temps de travail de 35 heures par semaine.

Souhaité par les employés du SmageAa d'effectuer 39 h hebdomadaires qui donneront lieu à des RTT, et sera soumis à l'avis du Comité technique paritaire interdépartemental et suite l'accord des membres du bureau élargi du 19 Avril 2004 à l'unanimité, des voix le comité syndical accepte le principe tel qu'il a été présenté.

QUESTION N°7 PERSONNEL

AVANTAGES SOCIAUX – MISE EN PLACE DE TITRES RESTAURANT – DELEGATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE RETENUE

M. DENIS rappelle les avantages acquis au Parc par les employés au niveau titres restaurant. Comme il a été évoqué en réunion de bureau, il n'est pas question de donner la même somme aux titres restaurant, mais d'essayer d'équilibrer dans la mesure du possible quelques avantages acquis. M. Guy CATTOEN n'est pas au courant qu'une commission « bureau élargi » existe et demande aussi qui en font partie. De même qu'il trouve qu'en réunion de ce soir, beaucoup de fonctionnement est à l'ordre du jour, alors que la création du Syndicat impliquait beaucoup plus d'investissement. M. CATTOEN fait part également qu'il n'a pas reçu de convocation pour le budget primitif. Le comité syndical à la majorité absolue des suffrages moins une abstention de M. Guy CATTOEN décide, de fixer à 4 € la participation du syndicat au titre restaurant (soit 50%) et au nombre de chèques attribués en fonction des dispositions légales en vigueur.

QUESTION N°8 PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Lors de la précédente séance, il a été convenu qu'un rédacteur ou rédacteur principal ou rédacteur chef devait être recruté. M. DENIS présente alors Mme Marie Pavy recrutée par voie de mutation et secrétaire de mairie.

M. Denis explique aussi qu'un agent d'entretien à raison de 2 h / semaine sera recruté. Il s'agira d'une personne d'Esquerdes, puisque : vu le trajet à effectuer pour une personne venant d'une autre commune pour deux heures ne semble pas logique. Contact fut pris avec M. le Maire d'Esquerdes, et Mme Sophie BULTEL fera partie des effectifs du Syndicat. L'équipe est complète. A la majorité absolue des suffrages, le nouveau tableau des effectifs est voté. Mmes PAVY ET BULTEL commenceront le 12 mai 2004.

QUESTION N°9 PERSONNEL

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE PERSONNEL

M. Denis installe le régime indemnitaire pour le personnel du SmageAa

L'IEMP, l'indemnité d'exercice des Missions de Préfecture aux agents de salubrité et d'entretien ; suivant le coefficient de 0,8 à 3

L'IAT, Indemnité d'administration et de technicité pour les agents de salubrité et agents d'entretien sur la base d'une indemnité de référence qui pourra être modulée dans la limite individuelle du coefficient entre 0 et 8.

L'ISS, indemnité spécifique de service attribuée à l'ingénieur territorial et au technicien territorial

La Prime de Service et de Rendement attribuée à l'ingénieur territorial et au technicien territorial

L'IHTS, indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour les agents du cadre d'emploi agent d'entretien

L'IFTS, indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour la secrétaire de Mairie

A L'unanimité le comité syndical arrête le régime indemnitaire.

QUESTION N°10 PERSONNEL

PRISE EN CHARGE DES FRAIS INHERENTS AU CONTROLE MEDICAL OBLIGATOIRE DES AGENTS LORS DU RENOUELEMENT DE LEUR PERMIS POIDS LOURDS

M. DENIS explique au comité que les agents possédant leur permis PL ont une obligation de renouvellement tous les 5 ans. Il propose alors au comité de prendre en charge les frais engageant ce renouvellement. A l'unanimité le comité syndical accepte la prise en charge de ces frais.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Président remercie la CASO pour les locaux, le personnel, le Parc naturel régional, M. le Maire d'Esquerdes pour la mise à disposition des locaux et Mlle RAVEL qui a effectué sans compter de son temps un travail remarquable. Il annonce aussi que la commission inondations se réunira à la Mairie de Blendecques le 13 mai, l'intention d'acquérir pour l'euro symbolique le moulin Snick, (une des causes de la crue) le projet de réouverture de bras sur Blendecques, la réalisation de 2 bassins de régulation. A la commission du 13 mai, la chambre d'agriculture sera représentée ainsi que le syndicat de papetiers – pourvoir aux ruissellements des eaux par l'achat de graines enfin tout cela restera à définir... Il rappelle à chaque président et vice-président de commission de programmer des dates (commissions Marais et Ressources- Qualité - Milieux) pour se mettre au travail concrètement au plus vite.

Fin de la séance,
Siège du

Compte-rendu publié et affiché au
Syndicat à Esquerdes,
Le 13 mai 2004,

Le secrétaire de séance,

Le Président,